



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 juillet 2022

Forte baisse du gazole et de l'essence, prolongement de l'aide exceptionnelle de l'État de 15 centimes d'euros par litre des carburants

Pour rappel, les prix maximum des produits pétroliers et du gaz à Mayotte sont fixés par l'État¹ par arrêté préfectoral. Les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz tiennent compte des conditions réelles du marché. Sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

Les tarifs applicables à partir du 1er août 2022, sont les suivants :

Supercarburants sans plomb : 1,89€ / litre
Gazole : 1,62€ / litre

Pétrole lampant : 1,29€ / litre

Mélange détaxé : 1,37€ / litre
GO Marine : 1,24€ / litre

Bouteille de gaz de 12kg : 27,00 euros l'unité.

Comme pour les mois précédents, les prix indiqués ci-dessus prennent en compte, s'agissant du Supercarburant sans plomb, du gazole, du mélange détaxé et du GO Marine, des dispositions du décret n°2022-423 du 25 mars 2022, prolongé par le décret n°2022-1042 du 23 juillet 2022, relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants.

Conjoncture

Les cours mondiaux du pétrole connaissent une première baisse depuis le début de l'année 2022 malgré le contexte mondial (crise en Ukraine et déséquilibre entre l'offre et la demande du pétrole au niveau mondial). Par rapport au mois dernier, la cotation moyenne mondiale de l'essence diminue de -15,6 % et celle du gazole diminue de -17,4%. Toutefois, la baisse de la parité euro/dollars, historiquement basse, de -3,9% sur ce dernier mois, atténue partiellement l'effet de la baisse des cours des hydrocarbures.

Par conséquent, ces évolutions se répercutent directement sur les prix à la pompe des produits pétroliers à Mayotte (- 12 cts€/L pour l'essence et - 15 cts€/L pour le gazole).

¹ En application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le dispositif d'aide exceptionnelle de l'Etat de 15 centimes d'euros par litre a été prolongé pour un mois supplémentaire.

Le prix du gaz à Mayotte reste stable, la baisse de la parité euro / dollars compensant la baisse de la cotation mensuelle du butane. Le prix s'établit ainsi à 27 euros pour le mois d'août 2022.

La préfecture rappelle que les prix fixés par arrêté sont les prix de vente maximum pour les opérateurs.

Récapitulatif des prix plafonds avant et après application de la remise de 15cts €/litre

	Essence	Gazole	Pétrole lampant	Mélange détaxé	G.O. Marine
Prix de vente août 2022 avant remise de 15c/L					
Prix de vente maximum en août 2022 (€/L)	2,04	1,77	1,29	1,52	1,39
Prix de vente en juillet 2022 (€/L)	2,12	1,92	1,45	1,61	1,54
Évolutions en (€/L)	-0,08	-0,15		-0,09	-0,15
Prix de vente août 2022 après remise 15 cts/L					
Prix de vente maximum en août 2022 (€/L)	1,89	1,62	Pas concerné	1,37	1,24
Prix de vente en juillet 2022 (€/L)	1,97	1,77		1,46	1,39
Évolutions en (€/L)	-0,08	-0,15		-0,09	-0,15

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél: 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel: communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet: www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976